



BULLETIN
D'INFORMATIONS
COMMUNALES

02.99.90.23.79

Site : www.thehillac.fr

Mail : mairie-de-thehillac@laposte.net

**Compte rendu Conseil Municipal de Théhillac
Séance du 26 février 2016**

Sont présents :

Maud BRIAND, Gilbert DUVAL, Sabrina GUEHENNEUC, Patricia GUILLAUME, Gilles HAUROGNE, Cyrille LELEU, Christian LEMEE, Jean-Noël LEMEE, Gérard MACE, Mikaël MUROS LE ROUZIC, Pascal RAVACHE, Marlène SIMONIN, Delphine VALAY.

Pouvoir :

Jérôme ROBIN donne pouvoir à Christian LEMEE

Delphine VALAY est nommée secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 20h00.

Ordre du Jour :

- 1) Contrat avec la fourrière SACPA - Chenil Service
- 2) Etude du marché voirie du carrefour de la Garenne
- 3) Demande de subvention de l'association Thé Kids
- 4) Soutien aux agriculteurs et agricultrices morbihannais pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la crise majeure dans la filière agricole
- 5) Informations au conseil
 - a. Installation de miradors par l'association de chasse (A.C.C.A.)
 - b. Visites des casernes de pompiers de Fégréac et Nivillac
 - c. Rapport du diagnostic d'accessibilité aux personnes handicapées dans les bâtiments communaux
 - d. Compte-rendu des commissions extra-communales
 - e. Bar-restaurant l'Escapade

Approbation du compte rendu de conseil du 29 janvier 2016

Aucune observation n'étant faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1- Contrat avec la fourrière SACPA Chenil Service

Suite aux nombreuses mises en garde concernant les chats et chiens errants sur la commune de Théhillac, le maire propose de reprendre un contrat avec Chenil Service. A partir de la date de signature du contrat, tout chien en divagation pourra être capturé par les services de la fourrière, la récupération de l'animal engendrera des frais qui seront à la charge des propriétaires.

Tous les appels devront passer par la mairie, les jours ouvrables au secrétariat de mairie au : 02.99.90.23 79.

En dehors des heures d'ouverture Monsieur le Maire Christian LEMEE au 06 70 04 75 06. Sinon Gilbert DUVAL au 02.99.90.25.27 si le Maire n'est pas joignable.

Rappel un chien errant : cf article L211-23 du code rural « est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son appel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien et chat abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation... ».

Le contrat coûte 771,71 HT par an renouvelable chaque année. Le contrat commence à partir du 21 mars 2016.

A l'unanimité, le conseil accepte le contrat.

2- Etude de marché voirie du carrefour de la garenne et rue du Comé

L'étude de marché voirie du carrefour de la garenne et rue du Comé s'élève à 1500 TTC pour une réalisation possible à partir de 2017.

En parallèle de l'étude de marché du carrefour de la garenne et pour assurer la sécurité de tous, des tests vont être réalisés :

- mise en place de chicanes et de panneaux installés provisoirement en test « rue du comé » pour rétrécir la chaussée et réduire la vitesse.
- pose de lisses en bois pour remplacer les bali-routes actuelles fin mars

A l'unanimité, le conseil accepte le lancement de l'étude de marché pour une réalisation des travaux possible à partir de 2017 et le démarrage des travaux assurant à minima la sécurité.

3- Demande de subvention de l'association Thé Kids

L'association demande 300 € de subvention auprès du conseil pour démarrer ses activités. Pour rappel, cette association gère les activités pour les enfants de 6 à 12 ans : carnaval, halloween...

A l'unanimité, le conseil accepte cette demande de subvention.

4- Soutien aux agriculteurs

Le conseil a reçu un document présentant un Vœu pour l'agriculture envoyé par les syndicats agricoles du Morbihan qui sera transmis au 1^{er} ministre et au ministre de l'agriculture.

Le conseil soutient le monde agricole à l'unanimité.

5- Informations au conseil

a- Installation de miradors par l'association de chasse (A.C.C.A.)

Les chasseurs ont déposé une demande pour poser des miradors sur la totalité des terrains communaux. Après débat, le conseil demande aux chasseurs de définir les lieux d'implantation de ces miradors essentiellement sur les terrains boisés au Marais de la Haie et à St-Lienne.

L'objectif est de sécuriser la chasse. Ces travaux seront réalisés aux frais de l'association de chasse : ACCA.

Le conseil donne un accord de principe sur l'installation de ces miradors, il attend les propositions de ces emplacements.

b- Visites des casernes de pompiers de Fégréac et de Nivillac

Deux dates sont fixées pour visiter les casernes de Fégréac et de Nivillac.: le 13 et le 20 mars 2016 à 11h00.

c- Rapport de diagnostic d'accessibilité aux personnes handicapées dans les bâtiments communaux

Le rapport est présenté aux membres du conseil. Quarante-sept points sont à revoir sur l'ensemble des infrastructures de la commune.

Le rapport est consultable en mairie. Le montant estimatif est de 49000 € si les travaux étaient réalisés par des prestataires extérieurs. Un certain nombre de travaux pourront être réalisés par les agents communaux.

Pour se mettre en conformité par rapport à toutes les demandes, une commission va être créée pour planifier les travaux. Ceux-ci devront être réalisés avant 2021.

Celle-ci se composera donc de : Christian LEMEE, Gilbert DUVAL, Gilles HAUROGNE, Mikaël MUROS LE ROUZIC, Gérard MACE, Delphine VALAY, Cyrille LELEU, Jérôme ROBIN, Bernard CHESNIN.

La commission se réunira deux fois en mars le 18 et le 25 mars 2016 à 20h00 pour proposer un planning de réalisation.

d- Compte rendu des commissions extra-communales

Gérard Macé propose au conseil que chaque adjoint fasse part des points principaux des comptes rendu des commissions extra communales.

Une lecture est faite du compte rendu de la commission des affaires culturelles et de la commission piscine et activité de plein air au conseil pour information.

e- Bar-restaurant l'Escapade

L'ouverture du bar-restaurant l'Escapade est décalée pour des raisons administratives.

f- Actualisation du projet de territoire de la communauté de communes

Quatre groupes de travail seront constitués pour travailler sur l'actualisation du projet de territoire : transition économique, transition urbaine, appartenance et identité de territoire, coopération (réservé aux élus)

Il est demandé aux élus de s'inscrire pour constituer ces groupes de travail.

Les élus doivent remettre leur souhait auprès de la mairie au plus tard le 1^{er} mars.

g- Sablage du terrain de foot

Des devis sont en cours pour le sablage du terrain de foot de Théhillac, ils seront présentés lors du prochain conseil.

h- Réparation dans la salle des sports

Suite aux problèmes d'infiltration d'eau de la salle des sports, il a été constaté que les chéneaux étaient percés. Deux devis ont été demandés auprès de Menuiserie charpente HERVY à SEVERAC et ADBCI à ARZAL.

Le devis de HERVY, le moins-disant, a été retenu pour un montant de 7128 € TTC.
Les travaux seront effectués prochainement.

i- Cantine

Pour poser un voile d'ombrage sur les skydômes de la cantine, un devis a été réalisé auprès de la société ACS Production. Il s'élève à 1506 TTC. La pose sera effectuée prochainement.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h45
La date du prochain conseil est fixé au 1^{er} Avril 2016 à 20h00.**

INFORMATIONS

Coupure d'eau

Le vendredi 19 février 2016, vers 7h30, plusieurs d'entre vous ont eu la mauvaise surprise de n'être plus alimenté en eau. Un conducteur a perdu le contrôle de son véhicule qui est allé arracher la borne incendie située « rue de la Barre ».

La rupture de la canalisation a entraîné une baisse très importante de la pression et des incidents à répétition sur plusieurs secteurs. L'incident a été résolu vers 9h45 après l'intervention de la société VEOLIA.

Notre comportement au volant peut engendrer des situations plus graves. Soyez vigilants.

Conteneurs

Trop de conteneurs individuels (poubelles) restent sur le bord des routes plusieurs jours après la collecte. Il est demandé de ramasser, au plus tard le lendemain de la collecte, vos conteneurs individuels afin de réduire les risques d'incidents liés aux renversements sur la chaussée et de conserver un visuel agréable de notre campagne.

Merci de votre compréhension.

Dépôt de Saint-Lienne

Ouverture le samedi 2 avril 2016 à 10h30.

Rappel :

- sont acceptés les branchages, la terre végétale, les gravats.
- sont refusés : tonte de pelouse, feuilles, déchets de jardin, taille de haie, etc ...

Liste et règlement complet sur le site internet de Théhillac.